

No 21 - Juin 2026

Trois numéros par an - Gratuit



Retrouvez-nous sur www.autisme-en-idf.org et sur les réseaux sociaux @autismeenidf

La lettre de l'Association

Édito de la DG

« La pensée qui affronte l'incertitude peut éclairer les stratégies dans un monde devenu incertain. » Cette invitation d'Edgar Morin, formulée en pleine pandémie, résonne aujourd'hui avec une force particulière. Il nous a quittés, mais sa pensée demeure un repère pour nous, professionnels engagés dans un secteur en pleine mutation.

Une seule certitude s'impose désormais: notre secteur vit un véritable virage, plus profond qu'une simple évolution. La réforme SERAFIN-PH, qui instaure une tarification à l'acte, mesure emblématique de la transformation de l'offre, en est le marqueur le plus visible. Elle bouleverse notre manière de penser l'accompagnement, redéfinit les relations systémiques entre acteurs et renforce l'exigence de coopérations structurées et assumées.

Cette transformation interroge naturellement nos équipes: crainte d'une perte de sens, impression d'une technocratie envahissante, inquiétude face à la complexité. Mais elle ouvre aussi un espace fécond permettant de réexaminer nos pratiques, de questionner ce que nous proposons, et d'imaginer ce que nous pouvons mieux faire.

Depuis plus de 3 ans, nous préparons nos équipes à cette transformation. Depuis le début de l'année, cette dynamique s'est encore accélérée. Et c'est sans crainte, mais avec lucidité et enthousiasme, que nos établissements innovent, expérimentent, réorganisent, toujours guidés par une réflexion éthique exigeante que nous encourageons pour ne jamais perdre le sens.

La journée du 2 avril en a été une illustration éclatante: tous nos établissements ont réaffirmé le cœur de notre mission: agir au service des personnes accompagnées. Par leur créativité et leur engagement, ils ont mis en lumière leurs savoir-faire, leurs potentialités, et ont renforcé la visibilité de notre action, notamment lors de la visite ministérielle au sein du Pôle 94.

Notre mouvement se poursuit et s'amplifie: ouverture en septembre de notre première EMASCO avec le déploiement de 9 Pôles d'Appui à la Scolarité dans le Val-de-Marne, et renforcement des coopérations avec d'autres opérateurs pour garantir des réponses complémentaires ajustées aux besoins individuels.

Ces avancées concrètes dans un environnement contraint, témoignent d'une conviction forte: l'incertitude n'est pas un frein, mais un levier d'action.

Dans un monde mouvant, parfois déstabilisant, nous choisissons de faire de l'incertitude un moteur. Un moteur pour penser autrement, pour agir mieux, pour construire des réponses plus justes et plus souples au service des personnes que nous accompagnons.

La pensée d'Edgar Morin nous y invite encore: affronter l'incertitude, c'est ouvrir la voie à des stratégies éclairées, créatives et profondément humaines.

Brigitte Joly, DG



Mot du Président



A la veille de notre Assemblée Générale Ordinaire, force est de constater que la situation de notre secteur se tend toujours un peu plus.

Alors que nous avons initié depuis 3 ans un mouvement de transformation de l'offre de nos établissements enfants, voilà que se profile la transformation territoriale de l'offre! nous y sommes associés, comme à toutes les initiatives de nos financeurs, mais restons circonspects pour ne pas dire plus – voir article de fond dans le présent bulletin.

L'année 2025 s'est conclue avec des belles réussites et des développements remarquables dans nos établissements. Sur le plan financier, l'exercice s'est toutefois soldé par un résultat négatif du fait de situations conjoncturelles ayant entraîné des surcoûts exceptionnels. Les causes ont été identifiées et pour les établissements concernés, nous avons mis en œuvre des plans énergiques de retour à l'équilibre dont nous voyons déjà les premiers effets. Nous avons également renforcé nos dispositifs de surveillance et de pilotage et intensifié le contrôle budgétaire, désormais présenté tous les mois, afin d'anticiper plus efficacement les écarts, d'être plus réactifs et de consolider durablement la trajectoire financière.

Début 2026, vous avez été invités à notre Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars dernier validant nos nouveaux statuts, définissant une gouvernance associative porteuse de plus de droits et de devoirs pour chacun, adhérents, comme administrateurs.

A l'occasion de la journée internationale de sensibilisation aux TND, le 2 avril 2026, tous nos établissements ont fêté l'évènement avec nos jeunes, mais cette année nous avons eu l'honneur d'accueillir dans nos deux établissements de Saint Maur des Fossés (94) Madame Camille Galliard-Minier, Ministre en charge des Personnes Handicapées, accompagnée de Monsieur Etienne Pot, Délégué Interministériel à la Stratégie TND et de Monsieur Eric Véchard, Délégué Départemental de l'ARS 94. L'occasion de montrer la réalité de nos métiers avec les innovations médico-sociales portées par nos professionnels (qu'ils en soient remerciés ici!) et avec le témoignage des enfants et des familles.

Enfin, nous avons été retenus à l'AAP sur l'Ecole Inclusive de l'ARS du Val de Marne pour une EMASCO sur le territoire du SESSAD Grange Ory, avec des premières ouvertures à la rentrée 2026. Bravo aux équipes!

A bientôt de vous revoir en AGO! Et d'ores et déjà, je vous souhaite à vos jeunes et vous de très bonnes (et fraîches) vacances d'été.

Jean-Marc Monguillet

Transformation de l'offre : Une transformation peut en cacher une autre...

Lors du dernier bulletin AeIDF Infos, nous expliquions le mouvement de transformation de l'offre que nos établissements enfants, comme l'ensemble du secteur médico-social enfants, avaient engagé. Cette évolution annoncée par la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023 prévoyait que « d'ici 2030 tous les établissements dédiés aux personnes avec handicap – en commençant par le secteur enfants - devaient passer d'une logique de place à une logique de parcours, construits avec des services coordonnés réunis dans une plateforme ».

Alors que le mouvement de transformation de l'offre des établissements avait à peine démarré, la ministre déléguée en charge des personnes handicapées a demandé en février 2024 à l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) de proposer une nouvelle transformation de l'offre, cette fois au niveau des territoires.

L'objectif et les piliers de la réforme de transformation territoriale de l'offre

L'objectif annoncé est « d'assurer l'autodétermination de chaque personne et un accompagnement personnalisé, inclusif et modulable, tout en garantissant une réponse inconditionnelle et de proximité, y compris pour les situations complexes ».

Trois piliers d'actions ont été identifiés pour y parvenir :

- o Une **restructuration de l'offre en 4 parcours**: Troubles du Neuro-Développement (dont l'autisme), Difficultés psychologiques avec troubles du comportement, Handicap moteur et polyhandicap, et Troubles sensoriels.

- o La **territorialisation**, c'est à dire la structuration de chaque département en ZIPa (zones d'intervention des parcours), par parcours, sans zones blanches ni chevauchements.

- o Le **passage en plateforme**, portée par un ou plusieurs établissements, « porte d'entrée » sur le territoire de proximité, et proposant une palette d'offres complètes (hébergement, accueil de jour, SESSAD) et souples selon les envies et les besoins des usagers. Ce qui est attendu ici est que la recherche de solutions ne repose plus sur la famille mais sur la plateforme de référence.



Les autres points essentiels de la réforme incluent:

- o La **prise en compte de l'autodétermination** de chaque personne

- o L'**inconditionnalité de la réponse** aux usagers ayant une notification MDPH et à leurs familles

- o Une **palette complète et modulaire de toutes les modalités d'accueil et la coordination de parcours**: hébergement, accueil de jour, prestations en milieu ordinaire (SESSAD)

- o Un **appui ressources auprès des acteurs du territoire** (Éducation Nationale, droit commun...) pour des parcours fluides et inclusifs.

A ce stade de la réforme:

- Les 4 parcours sont figés, les TND (dont TSA) sont sanctuarisés et reconnus comme un des 4 parcours types.

- Ce sont les délégations départementales de l'ARS qui définiront les ZIPa en fonction de l'offre existante sur le département, (sachant qu'elles pourront être différentes selon les parcours).

- Un opérateur sera choisi pour chaque ZIPa, porte d'entrée des familles, et portant la « responsabilité populationnelle », c'est à dire la responsabilité de mettre une offre en regard des besoins de la population sur le territoire concerné.

- Chaque ARS a son propre calendrier et sa propre méthode, qui peuvent différer d'une région à l'autre.

Exemple de territorialisation de parcours sur un Département :

Parcours TND

Parcours TCC



Le financement de cette transformation de l'offre sera réalisé via une autre réforme, dite SERAFIN-PH de tarification à la prestation, sur un modèle dérivé de la tarification à l'acte du secteur sanitaire. Ainsi, chaque prestation recevra avec cette réforme un financement propre.

Une participation active mais des points de vigilance
AeIDF a toujours contribué activement avec ses financeurs à l'amélioration de la qualité des accompagnements, en déployant des pratiques conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et en participant aux dynamiques de transformation vers des dispositifs plus inclusifs et plus modulaires.

Malgré ces avancées, la réalité des besoins reste particulièrement préoccupante, au niveau de l'Île de France comme au niveau national avec seulement 20 % des enfants autistes bénéficiant aujourd'hui d'un accompagnement adapté, et plusieurs milliers de personnes étant encore sans solution.

Nous accueillons donc cette nouvelle phase de transformation comme un enjeu renouvelé de «faire mieux», mais dans un contexte déjà sous tension, cette nouvelle phase de transformation territoriale de l'offre actuellement engagée ne peut que susciter des inquiétudes légitimes :

► Sur la méthode et la gouvernance de la réforme :

- Les premières réunions ont été organisées par les délégations départementales de l'ARS réunissant les directeurs d'établissement, sans impliquer les Présidents d'organismes gestionnaires, responsables juridiques des opérateurs concernés.

- La territorialisation de l'offre, fondée sur une logique de responsabilité populationnelle et de guichet unique, est aujourd'hui mise en œuvre de manière hétérogène selon les territoires, sans cadre national stabilisé ni concertation structurée avec les associations gestionnaires.

- Aucun retour d'expérience structuré, ni évaluation nationale n'ont été, à ce stade, portés à la connaissance des acteurs concernant les départements ayant engagé cette transformation depuis plusieurs années (la Seine-et-Marne, où nous sommes présents et déjà en plateforme depuis 3 ans, l'Eure-et-Loir ou le Loiret). Or, les retours informels des acteurs locaux, y compris des usagers et de leurs représentants, font état d'interrogations importantes sur les effets réels de ces organisations.

► Sur les délais et le rythme de transformation

L'objectif affiché d'une mise en œuvre à horizon 2027 apparaît ambitieux. À titre de comparaison, les transformations vers des logiques de dispositifs intégrés par établissement dans certains territoires pilotes ont nécessité plus de 5 à 10 ans pour atteindre un niveau de maturité satisfaisant, en mobilisant fortement les équipes et en accompagnant le changement.

Accélérer ce calendrier sans accompagnement suffisant expose à un risque de désorganisation des dispositifs existants.

► Sur les moyens associés

- Nous partageons l'objectif de résorption des situations sans solution. Toutefois, aucun financement complémentaire significatif n'est aujourd'hui clairement identifié pour accompagner cette réforme.

- Les taux d'encadrement nécessaires pour les situations complexes sont élevés, et en plateforme à coût constant les moyens supplémentaires pour les situations complexes sont dégagés mécaniquement au détriment des autres accompagnements.

- La création de nouvelles fonctions de coordination territoriale génère des coûts supplémentaires non évalués à ce stade et sans modalités de financement propre.

Sans moyens dédiés, le risque est celui d'un redéploiement interne des ressources, conduisant à une dilution des temps d'accompagnement et à une dégradation de la qualité des prises en charge.

L'inconditionnalité de l'accueil, qu'il faut comprendre comme une inconditionnalité de l'offre faute de vider la réforme de son sens, conduit nécessairement à une augmentation des moyens à mobiliser pour que chaque personne accueillie se voit proposer un accompagnement à la hauteur de ses besoins. Ce point n'est pas évoqué dans la réforme. La promesse d'inconditionnalité de la réponse s'est même émoussée au fil des échanges, passant d'une « réponse adaptée au besoin » à une « première réponse limitée à une écoute active des familles », faute de moyens.

► Sur l'opérationnalité des modèles envisagés

- La coopération entre acteurs pour opérer le «guichet unique» par ZIPa n'est pas stabilisée; certains départements ont imaginé des GCSMS préemptant 2% des budgets, mais ont vite fait marche arrière. D'autres envisagent des retraits et redistribution d'agrément, déconnectés de l'histoire, de la culture et des contraintes légales et opérationnelles...

- La construction de parcours individualisés mobilisant plusieurs opérateurs, dans une logique de tarification à l'acte via SERAFIN-PH, pose des difficultés importantes: À ce stade, les expérimentations montrent une complexité de pilotage des parcours multi-acteurs, des difficultés de lisibilité des financements, et une charge administrative accrue pour les professionnels.

Ces éléments interrogent la capacité à déployer ce modèle rapidement et efficacement, et à grande échelle.

► Sur les ressources humaines

La transformation de l'offre intervient dans un contexte de forte tension sur les métiers du médico-social: de nombreux établissements connaissent aujourd'hui des taux de vacance de postes significatifs, des difficultés de recrutement sur des profils qualifiés, et un turnover important.

Une réforme qui complexifie les organisations sans renforcer l'attractivité des métiers risque d'aggraver ces difficultés.

► Sur la lisibilité pour les familles

Les familles et les représentants légaux des personnes accompagnées expriment déjà des inquiétudes. Alors que l'autodétermination est annoncée comme un des piliers de cette réforme, rien n'a été prévu pour associer familles et personnes accompagnées dans cette démarche.

Dans cette nouvelle offre multi-prestataires, qui portera la responsabilité de l'accompagnement face à la famille ?

Nous avons porté ces interrogations au plus haut niveau de l'administration, non pas pour résister mais pour nous porter volontaires à mieux accompagner cette réforme, avec une vue issue du terrain.

Nous sommes, comme bon nombre d'associations impliquées dans le champ de l'autisme, convaincus de la nécessité de transformer en profondeur notre système pour mieux répondre aux besoins des personnes autistes et de leurs familles, mais nous appelons à une démarche de co-construction exigeante, transparente et respectueuse des expertises existantes et des principes de réalités.

Nous voyons bien les difficultés de conduite du changement sous-jacentes à toute transformation: déjà la transformation au niveau de chaque établissement n'a déjà pas été comprise par beaucoup de professionnels, et a pris beaucoup de temps pour les autres.

Avec cette nouvelle réforme, qui passe le décloisonnement à un niveau supérieur, le risque est élevé que nos professionnels, à commencer par nos cadres, perdent leurs repères. Nos organisations ont besoin de stabilité et de temps d'adaptation, alors que le secteur médico-social semble être entré dans une transition permanente, sans qu'aucun cap ne soit franchi.

Comme le disait Lionel Boutet, psychologue, dans une de ses interventions (ouverture du congrès de la FAGERH - juin 2026) : "Les réformes deviennent alors un état continu. C'est sur une question fondamentale : que produit réellement une transition permanente ? »

L'ÉQUITHÉRAPIE AU SERVICE DES PERSONNES TSA



L'équithérapie — ou thérapie assistée par le cheval — est une approche non médicamenteuse qui mobilise la relation entre l'être humain et l'équidé à des fins de soin. L'équithérapie n'est pas une pratique miracle, mais elle constitue un complément thérapeutique précieux, de plus en plus étayé scientifiquement, pour accompagner les personnes autistes. En plein essor dans les ESMS, elle suscite un intérêt croissant auprès des équipes pluridisciplinaires accompagnant des personnes TSA de tout âge.

L'équithérapie repose sur un partenariat entre la personne accompagnée, le thérapeute et le cheval. Elle se distingue de l'équitation adaptée par son intention explicitement thérapeutique : chaque séance est pensée pour répondre à des objectifs précis - cognitifs, sensori-moteurs, émotionnels ou de communication, et s'inscrit dans une démarche de projet global,

Bénéfices

Le cheval, naturellement attentif aux signaux non verbaux, offre un miroir sensoriel unique : il réagit à l'état émotionnel de la personne, ce qui favorise une prise de conscience corporelle et relationnelle qui peut être difficile à obtenir par d'autres moyens. Le contact avec l'animal contourne souvent les résistances observées dans les interactions humaines.

Ses vertus sensorielles, relationnelles et motrices en font un outil particulièrement adapté aux spécificités autistiques. Les effets qui peuvent être observés sont de différents ordres:

Sur le plan émotionnel et comportemental

- Une réduction de l'anxiété et des comportements d'agitation ou d'auto-stimulation, grâce à l'effet régulateur du mouvement du cheval (rythme, chaleur, pression).
- Une meilleure régulation émotionnelle et une diminution des crises comportementales, transférable dans d'autres contextes de vie: meilleure tolérance à la frustration, acceptation du changement, participation aux activités collectives.

Sur le plan sensoriel et moteur

- Eveil sensoriel positif : les textures, sons, odeurs et mouvements stimulent le système vestibulaire et proprioceptif souvent mal régulé dans le TSA.
- Stimulation sensorielle douce et sécurisée
- Une amélioration du tonus musculaire, de l'équilibre et de la coordination motrice globale.

Sur le plan cognitif et de l'attention

- Apprentissage du respect des règles et du rythme d'un autre être vivant
- Une amélioration de l'attention et de la concentration : la présence du cheval capte naturellement l'intérêt et réduit les comportements d'évitement.
- Développement de la patience et de la persévérance
- Stimulation de la curiosité et de l'exploration

Sur le plan social et relationnel

- Renforcement de l'estime de soi et du sentiment de compétence, particulièrement précieux chez les adultes.
- Progrès en communication fonctionnelle (non verbale et verbale) et dans les interactions sociales.



Déroulement d'une séance type

Le thérapeute adapte en permanence les activités aux réactions de la personne, sans jamais forcer le contact avec l'animal. Les séances durent généralement de 45 à 60 minutes, en individuel ou en petit groupe (3 à 4 personnes maximum) et s'articulent en trois temps :

- Accueil et rituel de début : approche progressive du cheval, brossage, pansage. Ce moment ancre la séance dans une routine sécurisante, essentielle pour les personnes TSA.
- Activité principale : travail en main sans monte, en selle ou autour du cheval selon les capacités. Les exercices visent la régulation sensorielle, la communication non verbale, l'orientation spatiale ou la gestion émotionnelle.
- Clôture : rituel de séparation, retour au calme, verbalisation ou expression libre (dessin, pictogrammes...). Ce temps favorise l'intégration des vécus de la séance.

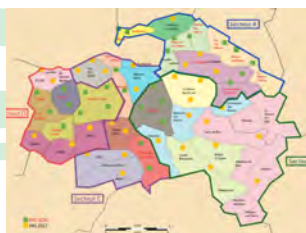


Les séances d'équithérapie pour les adultes ont pu reprendre au FAM Simone Veil, notamment grâce au concours financier de nos donateurs, qui ont soutenu ce projet proposé par l'établissement. Qu'ils en soient remerciés.

VIE DES ETABLISSEMENTS ET BREVES

Les projets innovants continuent de fleurir sur le Pôle 94

Dans le cadre de l'école inclusive, l'ARS et la région académique IDF engagent le déploiement de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) rattachés à des Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMASco) reformatées, avec une couverture régionale complète attendue pour la rentrée 2027-28.



Pour le Val-de-Marne, le territoire a été découpé en 4 secteurs pour le déploiement de 4 EMASco porteuses au total de 58 PAS. Suite à un Appel à candidatures, le **SESSAD Grange Ory** a été retenu début juin pour la création du dispositif EMASco/PAS de son territoire (communes d' Arcueil, Cachan, Chevilly Larue, Fresnes, Gentilly, Kremlin Bicêtre, L'Haÿ les Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry). Le calendrier est serré: 9 des 14 PAS doivent ouvrir dès la rentrée 2026-27).

PAS ? EMASco ? Mais encore ?

Les Pôles d'Appui à la Scolarité sont des dispositifs conjoints Éducation Nationale / Médico-social implantés en appui du handicap dans des établissements scolaires. Ils sont dotés d'un binôme Enseignant-coordonnateur / Educateur spécialisé, ayant pour missions :

- Proposer des réponses de 1^{ère} intention, rapides et adaptées, pour soutenir les élèves ayant des difficultés dans les apprentissages ou la scolarisation,

- Appuyer les accompagnements AESH notifiés par la MDPH,

- Mobiliser et coordonner les ressources internes de l'établissement, et faciliter l'intervention de professionnels médicaux et paramédicaux externes.

Le PAS peut être saisi par les parents, les enseignants, ou le chef d'établissement.

Une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation intervient en appui d'une grappe d'une quinzaine de PAS. Rattachée à un ESMS, elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 4 à 5 ETP (psychologue, psychomotricien, éducateurs...). L'EMASco est saisie par les PAS lorsque les réponses de 1^{ère} intention ne sont pas suffisantes, notamment en cas de suspicion de handicap insuffisamment décelé ou pris en charge. Comme les PAS, l'EMASco peut intervenir sans notification préalable de la MDPH.

Remise de diplômes CST



Félicitations à Aude et Yumisay du **SESSAD Les Comètes** qui ont reçu leur certification du programme CST de l'OMS, destiné aux aidants et inscrit dans les dernières RBPP. Leur diplôme leur a été remis par Etienne Pot, Délégué Interministériel à la stratégie autisme et TND et Natalia Vodionova, fondatrice de la Fondation Naked Heart France lors d'une cérémonie à la Maison de l'autisme. Elles font désormais partie des 6 premières formatrices habilitées en France à déployer et transmettre ce programme!

Un grand merci à notre partenaire Naked Heart France pour ces belles opportunités, ainsi qu'à nos professionnels qui portent ces précieux partenariats.

Dans cette même dynamique d'accompagnement



des aidants, un clin d'œil à L'Échappée belle, dispositif dédié aux jeunes aidants, financé par le Département du Val-de-Marne et labellisé JADE. À mi-parcours du programme porté par le **SESSAD Grange Ory**, de magnifiques liens se sont déjà tissés entre les jeunes !

Budget Participatif Ecologique



Les travaux avancent pour l'aménagement de la cour du **SESSAD Les Comètes** en compagnie de Philippe, jardinier bénévole, Y., jeune accompagné par le SESSAD et Ania, éducatrice. La Directrice a aussi prêté main forte. Ce projet bénéficie d'une subvention de la Région Ile de France dans le cadre du Budget Participatif Ecologique 2023.



Autre projet financé par le budget participatif Ecologique 2025, la mobilité douce au **Pôle 94**: quatre vélos électriques et leurs équipements de sécurité ont été livrés début février, juste avant l'arrivée du printemps. Ils sont mis à disposition des professionnels pour effectuer les trajets courts entre SESSAD et lieux d'accompagnement des jeunes.

Les jeunes de l'IME A l'Ecole de Ted et ses Amis sur l'antenne de Vivre FM pour l'émission « Les enfants d'abord »

Trois jeunes accompagnés de professionnels de l'IME ont participé à l'émission « Les Enfants d'abord » sur Vivre FM.

Ils ont pu témoigner de leur parcours sur l'antenne nationale, illustrant concrètement les valeurs d'inclusion et d'autodétermination portées par l'association. Cela a été un grand moment d'autonomie et d'inclusion pour ces jeunes.

Nous les félicitons chaleureusement pour cette participation remarquée.



Nouveaux Projets d'Établissements du Pôle 94

Le CA d'AelDF a approuvé le Projet d'établissement commun aux 3 établissements du **Pôle 94** (SESSAD Comètes, SESSAD Grange Ory, IME A l'Ecole de Ted et Ses Amis).

Ceux de la PF Eclair et de l'EAM Simone Veil seront présentés au 2^e semestre.



Participation à la consultation du 94 préparatoire du CNH

En amont de la conférence du CNH de juin, une consultation organisée par le Préfet du Val de Marne, s'est tenue le 13 mai à Créteil, rassemblant acteurs terrain, représentants des personnes handicapées, du Conseil Départemental, de l'Éducation Nationale, de France Travail.

Sollicitée par le directeur de l'autonomie de l'ARS 94, AelDF est intervenue le thème de la transformation de l'offre tandis que l'Institut Val Mandé abordait l'accès aux soins dentaires.

Les nombreux échanges ont permis de croiser les regards sur les actions menées, les difficultés persistantes sur le terrain et d'esquisser des perspectives pour améliorer les parcours. Tous ont rappelé la nécessaire mobilisation collective et coordonnée des financeurs.



Film Café sans Filtre primé

Projeté le 14 mars au Socially Relevant Film Festival de New York, le documentaire « Café sans Filtre », a reçu le prix du meilleur documentaire.



Le film revient sur le parcours de cinq adolescents avec autisme, accompagnés à l'IME Cour de Venise, dont le projet inédit de café social inclusif vient bousculer les trajectoires. Pendant plusieurs années, ces jeunes vont suivre une formation adaptée pour apprendre les gestes de la cuisine, le dressage des plats, la prise de commandes et le service en salle, jusqu'à faire vivre un véritable café en plein cœur de Paris Centre « Notre Café Marais ».

C'est une reconnaissance pour ses réalisateurs, Galaad Hemsî et Coralie Van Rietschoten, et pour toutes les personnes et les partenaires qui font vivre Notre Café, en premier lieu les jeunes et les professionnels qui les accompagnent chaque jour.

Nouvelle activité inclusive pour les jeunes de l'IME Cour de Venise

Un nouveau partenariat a été noué avec l'association MIJE (opérateur d'auberges de jeunesse) dont l'ADN est de créer du lien et faire grandir ensemble. Ainsi du 5 mai au 11 juillet, la cour de la MIJE de la Rue Fauconnier au cœur de Paris Centre accueille un café éphémère « Notre Café MIJE », tiers-lieu de proximité. Pendant toute la durée du projet, des jeunes de l'IME Cour de Venise participent à la vie du café, accompagnés des équipes de Notre Café et des volontaires en service civique MIJE. Chaque jour, ils accueillent, servent et échangent avec les visiteurs. Des situations réelles, au contact du public, leur permettant de mettre en œuvre les compétences développées à l'IME et à Notre Café dans un nouveau lieu. Cette expérimentation est une première étape pour imaginer une offre pérenne, en lien avec les acteurs du territoire et la Ville de Paris.



Nouvelle Equipe de Direction au FAM Clair Bois

Fatoumata Sankanou, Directrice de l'IME Notre Ecole, assure désormais la direction conjointe du pôle IME NE/FAM Clair Bois.. Elle est soutenue par Ajakeswar Radjendran Directrice Adjointe, basée sur le site du FAM.



IME Notre Ecole - FAM Clair Bois: Activités communes

Sur les temps des petites vacances scolaires, de nombreuses activités ont été proposées aux 16-25 ans de l'IME et aux résidents du FAM telles que sorties à Thoiry, Go Park, cinéma, musée du jouet, Calicéo, des ateliers cuisine et des balades en forêt. La programmation des activités communes IME/FAM sera renouvelée à chaque période de vacances.



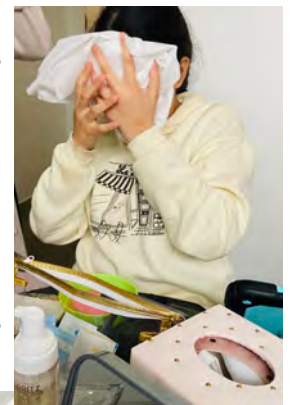
Plateforme Eclair, l'inclusion par le sport



Participation des jeunes à la journée annuelle de Sport Adapté organisée par l'association Premier Cordée au Stade de France.

Plateforme Eclair: Atelier socio-esthétique

Des séances mensuelles, réalisées en partenariat avec une pharmacie locale permettent à des jeunes de bénéficier de soins (visage, main, ...) et contribuent au



développement de l'estime de soi, du bien-être dans le parcours des jeunes accompagnés.

JOURNÉE DE L'AUTISME ...

A l'occasion de cette journée, Mme la Ministre Camille Galliard-Minier et M. le Délégué Interministériel à la stratégie TND Etienne Pot nous ont fait l'honneur de nous rendre visite dans nos établissements de Saint-Maur-des-Fossés. Ils étaient accompagnés de M. Sébastien Humbert, sous-préfet du Val de Marne, de M. Eric Véchard, Directeur départemental de l'ARS et de nos correspondants à l'ARS 94.



Cette visite, menée successivement au **SESSAD Les Comètes** et à **l'IME à l'Ecole de TED et ses Amis**, a pris la forme de déambulations au cœur des établissements, favorisant les échanges avec nos professionnels, les discussions avec les familles présentes, le président du CVS et les jeunes TSA, qui ont pu interviewer nos invités.

Plusieurs sujets ont été abordés: l'urgence d'amplifier l'intervention précoce, la qualité et les bonnes pratiques, le traitement des situations de crise, la scolarisation, la fluidité des parcours, la problématique des amendements Creton, la transformation de l'offre, le tout dans une excellente atmosphère d'écoute et d'échange. Cela a été aussi l'occasion de mettre en avant nos innovations médico-sociales, mises en œuvre sur le Pôle et auxquelles nous croyons beaucoup

Un grand merci à Clémence Vitali, Directrice du **Pôle 94**, pour avoir assuré une organisation remarquable de l'événement, à toute l'équipe de nos professionnels engagés et bienveillants, et aux familles et jeunes qui donnent tout son sens à notre mission.

Une vidéo rétrospective, présentant le Pôle 94 est disponible via le lien:

<https://short.do/5rQHBy>



Expositions et sensibilisations à la Mairie de Saint-Maur et de Cachan

La journée s'est terminée avec l'inauguration à la Mairie de Saint-Maur-des-Fossés de l'exposition des œuvres des jeunes du Pôle, en présence de M. le Maire Pierre-Michel Delecroix et de M. le Député Sylvain Berrios.

Le **SESSAD Grange Ory** était aussi à l'honneur, avec une exposition des œuvres des jeunes à la Mairie de Cachan. Ces 2 expositions sont restées ouvertes pendant toute une semaine.



IME Cour de Venise: de Paris à Arcueil



Journée de sensibilisation pour l'IME Cour de Venise, où plusieurs ateliers ont été tenus devant Notre Café Marais animés par les professionnels. Les jeunes et les familles ont également tenu des stands avec distribution de café et de cookies. En soirée, à l'initiative du **SESSAD Grange Ory**, se tenait une projection spéciale du

documentaire *Café sans Filtre* au cinéma d'Arcueil, suivi d'un débat riche en présence de la Directrice de l'IME Cour de Venise.

Participation au Cross des Ecoles de Bussy St Georges



FAM Clair Bois / IME Notre Ecole

Dans la continuité des actions menées conjointement entre l'IME Notre Ecole et le FAM Clair Bois, à l'occasion de la journée de l'autisme, tous les jeunes de l'IME Notre Ecole se sont rendus au FAM, spécialement décoré pour l'occasion par les professionnels et résidents, pour une grande chasse aux œufs, rassemblant résidents et jeunes de l'IME. Un beau moment de partage qui s'est conclu par un temps de goûter partagé.



SESSAD Aidera

Pour la 4^e année consécutive, l'École Louis Pasteur qui accueille une UEEA a organisé une semaine de l'autisme. Toute l'équipe de l'UEEA, avec l'aide de certains professionnels du **SESSAD Aidera**, a été mobilisée pour animer les 4 ateliers sur le thème « Comment travailler avec un enfant TSA », pensés à destination des élèves, pour leur permettre de mieux comprendre l'autisme et de se « mettre à la place » de leurs camarades porteurs de ce handicap. Toutes les classes du CP au CM2 ont pu participer aux ateliers.

Atelier 1- Activité de motricité fine:

Enfiler des perles, cadre de laçage, gommettes à placer sur un dessin, tri avec pince, découpage de formes complexes, formes en pâte à modeler



Atelier 2- Communication par échange d'images, construction de phrase avec un Tableau de Langage Assisté (TLA):



Réalisation d'un coloriage magique, les élèves devant demander la bonne couleur de feutre à l'aide d'un pictogramme ou encore construction de Lego à partir d'un modèle, les élèves devant formuler une phrase à l'aide de pictos (par ex: "Je veux un petit Lego rouge, s'il te plaît"). Cet atelier permet de travailler différents niveaux de communication, de la demande simple à la construction de phrases.



Atelier 3- Orientation spatiale:

Les élèves guident leur camarade pour effectuer un parcours moteur à partir d'un plan avec un vocabulaire volontairement réduit



Atelier 4- Tri par catégorisation:

En groupe, les élèves trient des images avec ou sans critère donné.

Pour clôturer la semaine, et en présence de l'inspectrice ASH qui s'était déplacée pour prendre part à cette journée inclusive, tous les enfants de l'école, vêtus de bleu, se sont retrouvés pour chanter « Il faudrait leur dire » de F. Cabrel et « L'alphabet du vivre ensemble ».



A Elancourt (UEMA), c'est une fresque qui a été réalisée par les élèves de l'école,

tandis qu'à l'ULIS de Saint Germain, les élèves mettaient le mot inclusion à l'honneur.



VIE ASSOCIATIVE

Agrément d'intermédiaire en gestion locative

Le 11 février 2026, AelDF a obtenu de la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) un agrément d'intermédiaire en gestion locative, valable sur l'ensemble des 8 départements franciliens.

Concrètement, cet agrément nous autorise à louer des logements, tant dans le parc privé que dans le parc social, pour les sous-louer à nos bénéficiaires en recherche d'un logement autonome.

Il s'agit d'une avancée majeure pour notre projet associatif, à plusieurs titres:

Pour les personnes accompagnées, cela ouvre un accès à des logements ordinaires, adaptés à leurs besoins, sans passer par les circuits classiques où elles se heurtent souvent à des obstacles disproportionnés. L'association reste présente en tiers de confiance entre le locataire et le propriétaire, garantissant un accompagnement personnalisé dans la durée.

Pour les propriétaires ou bailleurs, l'agrément constitue une garantie formelle : c'est l'association qui assume la gestion locative, sécurisant ainsi le paiement des loyers et assurant un suivi rigoureux du logement.

Pour notre association, c'est un levier stratégique essentiel. En tant que gestionnaire d'ESMS, nous disposons jusqu'ici d'outils d'accompagnement dans le cadre institutionnel (FAM, FAM hors les murs, Foyer d'hébergement en logement diffus).

Cet agrément, en prolongeant notre action vers le droit commun, et en soutenant des parcours de vie vers l'autonomie résidentielle, dimension peu développée dans le continuum de l'offre médico-sociale, renforce notre capacité à proposer des solutions d'habitat inclusif, complémentaires à nos établissements.

Logement Collégien

Après 3 ans de construction, notre bail a enfin été signé pour un appartement de type T5 de près de 100m² dans la nouvelle résidence inter générationnelle opérée par le bailleur Plurial Novilia). Située à Collégien, elle bénéficiera d'une animation par des équipes pilotées par le CCAS. Une nouvelle opportunité pour de l'hébergement inclusif des jeunes adultes de la PF Eclair et au- **Plurial Novilia** ^{AL} delà.

Groupe ActionLogement

Retour de l'Appel à dons 2025

Durant le mois de décembre, AeIDF a proposé que les dons soient fléchés vers des projets spécifiques que les établissements souhaitent concrétiser, chaque établissement soumettant un projet. Trois d'entre eux ont plus particulièrement retenu l'intérêt de nos donateurs et membres, que nous remercions pour leur générosité. Il s'agit du:

Projet d'équithérapie à l'EAM Simone Veil, qui a pu démarrer;

Projet FAM Clair Bois: contributions à l'équipement pour une salle d'habitation aux soins;

Projet SESSAD Aidera: contributions au projet de Passeport Citoyen pour les jeunes accompagnés.

FDD AeIDF Inclusion



Changement de nom pour le Fonds de Dotation Autisme en France, qui devient Fonds de Dotation AeIDF Inclusion, et évolution de son objet social: soutenir la création de dispositifs d'accompagnement, d'accueil, ou de soins adaptés aux besoins des personnes TSA, lorsqu'ils sont porteurs d'une volonté de développer l'inclusion durable dans la société au travers de l'habitat, le travail, le sport ou les loisirs, notamment les projets innovants à vocation inclusive permettant de traiter des situations peu ou mal traitées par les dispositifs institutionnels.

AGE AeIDF

Les membres de l'association se sont réunis le 12 mars 2026 à Paris, en Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur l'adoption de nouveaux Statuts, les précédents ayant été adoptés en AGE du 28/6/2018.

Le Projet Associatif ayant été renouvelé en début d'année pour tenir compte

des évolutions du secteur et de l'association et pour réaffirmer ses ambitions pour les 5 ans à venir, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de faire évoluer la gouvernance vers plus de fluidité et de créer une cohérence entre tous les documents la régissant.

Les modifications proposées portaient sur les droits et devoirs des membres, les droits et devoirs des administrateurs, avec un équilibre entre droits et devoirs. Il s'agissait aussi d'offrir plus de protection en cas de perturbations, ou d'actions contraires aux intérêts collectifs de l'association.

Sur les 136 membres à jour de cotisation 2026 à la date de l'AGE, 72% étaient présents ou représentés. Le quorum de 50% étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement. Le scrutin a été tenu à bulletin secret à la demande préalable de certains membres. Sur les 98 bulletins dépouillés en séance en présence des membres, 71 se sont prononcés en faveur de l'adoption des nouveaux statuts, 26 contre et 1 abstention. Les nouveaux statuts d'Autisme en Ile de France qui se substituent dans leur intégralité aux précédents ont donc été adoptés à la majorité. Ils ont été ensuite déposés en Préfecture (récépissé en date du 30 mars) et publiés au JO du 7 avril et sont désormais opposables à tous.

Les modalités de la gouvernance exposées dans les Statuts sont précisées par un Règlement Intérieur associatif validé en CA.

L'ensemble des documents, Statuts, Règlement Intérieur et Projet Associatif est disponible sur le site de l'association.



Onboarding des nouveaux salariés



Une trentaine de salariés ont été accueillis par la DG et le Trésorier le 8 avril au Siège pour une matinée de Onboarding, propice à une présentation de l'ensemble des actions de l'Association, des échanges autour du Projet Associatif, de la qualité de l'accompagnement et des sujets relatifs à l'éthique.

Retour sur le partenariat du GEM avec GE Healthcare



Dans le cadre d'une collaboration entre les bénévoles de GE Healthcare et le GEM Cap Actyf, une centaine de peluches ont été rembourrées le 9 décembre dans les locaux de GE Healthcare par les adhérents et animateurs du GEM, les administrateurs AeIDF et les collaborateurs de GE HealthCare France avant d'être vendus au marché de Noël de la société au bénéfice de l'association et du GEM.



Cette journée passée dans la bonne humeur, a favorisé les échanges et renforcé les liens entre les entités concernées et permis de rassembler 2000€ pour contribuer aux actions du GEM et de l'association. Une belle réussite pour tous!



Taxe Apprentissage 2026



Autisme en Ile de France est éligible à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage (de 13 %), librement attribué par les entreprises.

Choisir AeIDF et ses établissements comme bénéficiaires c'est contribuer directement à construire un avenir plus inclusif pour les personnes avec autisme. Derrière chaque versement, ce sont des environnements d'apprentissage adaptés, des parcours de formation individualisés, et des opportunités d'inclusions sociale et professionnelle que vous aidez à rendre possibles.

Pour affecter tout ou partie du solde de votre taxe apprentissage aux établissements AeIDF habilités,



connectez-vous avant le 21 août sur la plateforme SOLTeA (<https://short.do/MAIimc>) avec vos identifiants Net-Entreprises et retrouvez-nous avec notre SIRET: **538 465 808 00144**.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

A VOS AGENDAS!

AGO de l'Association
Samedi 4 Juillet 2026 à 10h00
 Salle des Fêtes de la Mairie des Alluets
 4 Rue d'Orgeval
 78580 Les Alluets le Roi

En Ile de France
 autisme



Plus que jamais, nous avons besoin de vous...
Pensez à renouveler votre adhésion pour 2026.
Merci de votre soutien et engagement!



AeIDF est reconnue d'intérêt général. Adhésions et dons sont fiscalement déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers

Plus d'informations sur
www.autisme-en-idf.org



AeIDF INFOS - Autisme en Ile-de-France, association loi 1901- 43bis rue de Cronstadt - 75015 Paris

Directeur de la Publication: Jean-Marc Monguillet, Président de l'association

Comité Editorial: MP. Bouhélier, M. Feroldi, C. Kermagoret, Y. Mokedem, JM. Monguillet.

12 Contact: groupecom@autisme-en-idf.org Dépôt légal: juin 2026 ISSN: 2647-820X (imprimé) / 2780-0393 (en ligne)

Imprimé à l'ESAT de la Grange Saint-Louis - 23 avenue Charles Edouard Jeanneret, ZI Technoparc, 78300 Poissy